



PROCES-VERBAL n° 8

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 11 Mars 2009

Convocations : le 4 mars 2009

Le Conseil communautaire du Val Saint Vitois s'est réuni à la Salle du Gîte de Villars-Saint-Georges, après convocation légale, sous la présidence de Didier AUBRY, Vice Président remplaçant le Président empêché,

Présents : 37 Mesdames et Messieurs les délégués : Claude VUAILLAT, André HAEGELIN, Michel GUELLE Pascal HERRMANN, Didier PAINEAU, Bernard DROZ, Bernard JOLYOT, Florian SIMON, Thierry BOILLOT, Daniel POURET, Daniel JOUFFROY, André PHARISAT, Alain REGNIER, Jacqueline BATAILLARD-KOCH, Thierry MALESIEUX, Christophe LEMONIER, Didier AUBRY, Elodie LOUISET, Pierre BARBIER, Christian BELTRAMELLI, Michel LANQUETIN, Arnaud GROSPERRIN, Claudie GARNIER, Annick JACQUEMET, Nicole NAUDIN MILLION, Dominique NICOLIN, Oumar N'DIAYE, Jean-Pierre LAFORGE, René POIGNARD, Thierry COURTOIS, Anne BIHR, François BEAUSSIER, Jean Marc JOUFFROY, Jean-Claude ZEISSER, Pascal PETETIN, André FERRER, Brigitte SCRIBE.

Suppléés : 1 Géraldine LAMBLA par Fabrice GIRAUD

Abs excusés : 4 Pascal BOZON VERDURAZ
Marc DUPONT
Philippe ROSSI
Pascal ROUTHIER

Secrétaires : Anne BIHR, conseiller communautaire, assistée de Stéphanie VUILLEMIN, Agent de développement de la Communauté de Communes du VAL SAINT-VITTOIS

Le quorum étant atteint, le Vice Président ouvre la séance à 20 h 30 et le Conseil communautaire peut délibérer.

- Approbation du procès-verbal n° 7 du 25 février 2009

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal n° 7 de la séance du 25 février 2009 qui est signé par les délégués communautaires.

1 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

M. Jean Claude ZEISSER, Vice Président chargé des finances, explique que lors du conseil communautaire du 25 février 2009, il a présenté les **comptes administratifs 2008** transmis par la TRESORERIE et il demande à l'assemblée de procéder au vote :

1 - C.A. BUDGET GENERAL

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Excédent reporté	+ 273 471.96 €	Excédent reporté	+ 178 749.79 €
Dépenses	- 455 981.70 €	Dépenses	- 1 437 066.24 €
Recettes	+ 650 108.05 €	Recettes	+ 1 376 176.66 €
Résultats sans excédent reporté	+ 194 126.35 €	Résultats sans excédent reporté	- 60 889.58 €
		RAR dépenses	-96 439 €
		RAR recette	+ 121 000 €
Résultat de l'exercice	+ 467 598.31 €	Résultat de l'exercice	+ 142 421.21 €
Excédent de clôture :		+ 610 019.52 €	

2 - C.A. BUDGET ORDURES MENAGERES

Section de Fonctionnement		Section d' Investissement	
Excédent reporté	+ 235 444.87 €	Déficit reporté	- 23 301.16 €
Dépenses	- 852 589.92 €	Dépenses	- 165 067.55 €
Recettes	+ 1 034 943.92 €	Recettes	+ 73 428.54 €
Résultats sans excédent	+ 182 354.00 €	Résultats sans excédent	- 91 639.01 €
Résultat de l'exercice	+ 417 798.87 €	Résultat de l'exercice	- 114 940.17 €
Excédent de clôture : + 302 858.70 €			
Investissement :			
Restes à réaliser en dépenses		0.00 €	
Restes à réaliser en recettes		0.00 €	

2 - C.A. ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE de la Foulottière

Section de Fonctionnement		Section d' Investissement	
Excédent 2006	0.00 €	Déficit 2006	- 416 590.37 €
Dépenses	- 922 622.98 €	Dépenses	- 350 165.69 €
Recettes	+ 506 032.61 €	Recettes	+ 1 316 590.37 €
Résultat de l'exercice	- 416 590.37 €	Résultat de l'exercice	+ 549 834.31 €
Excédent de clôture : + 133 243.94 €			

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2008 du budget général, du budget des Ordures Ménagères et du budget Zone d'Activités Economiques.

2 - COMPTES DE GESTION 2008

M. Jean-Claude ZEISSER explique qu'il est nécessaire de rajouter ce point omis de l'ordre du jour.

M. Jean-Claude ZEISSER, vice président en charges des finances, présente les comptes de gestion 2008 pour :

- le budget général de la Communauté
- le budget des ordures ménagères
- le budget de la ZAE de la Foulottière

Transmis par le Comptable du Trésor.

Les documents sont mis à la disposition de l'Assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les comptes de gestion 2008 du Comptable du Trésor.

3 - TAUX D'IMPOSITION 2009

M. Jean-Claude ZEISSER, Vice Président chargé des finances, présente le taux d'imposition 2009, identiques à 2008, pour les 4 taxes :

TAXE	Base d'imposition	Taux	Produit fiscal
Habitation	9 648 000 €	0.832	80 271 €
Foncier Bâti	8 624 000 €	1.36	117 286 €
Foncier non bâti	313 600 €	1.710	5 363 €
Professionnelle	16 788 000 €	0.878	147 399 €
TOTAL	35 373 600 €		350 319 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les taux d'impositions des 4 taxes pour l'année 2009.

4 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008

M. Jean Claude ZEISSER, Vice Président chargé des finances, rappelle à l'Assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 des différents budgets :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat CA 2008	- fonctionnement	+ 467 598.31€
	- investissement	+ 142 421.21 €
	- soldes des RAR dépenses investissement	-96 439 €
	- soldes des RAR recettes investissement	+ 121 000 €
	Solde d'investissement reporté	

BUDGET O M

Résultat CA 2008	- fonctionnement	+ 417 798.87 €
	- investissement	- 114 940.17 €

Le résultat cumulé de fonctionnement sera reporté de la manière suivante

Affectation en réserve d'investissement (cpte 1068)	114 941 €
Report à nouveau en section de fonctionnement	302 858 €

BUDGET ZAE

Résultat CA 2008	- fonctionnement	- 416 590.37 €
	- investissement	+ 549 834.31 €

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'affectation du résultat au compte n° 2 dans chacun des Budgets pour 2009.

5 - BUDGET PRIMITIF du Budget Général 2009

Jean Claude ZEISSER, Vice Président chargé des finances, présente aux Conseillers Communautaires le Budget Primitif 2009 qui leur a été remis :

Charges de fonctionnement	2009 :	Total	746 171.00 €
Dont :	436 800.00 €	- charges à caractère général	58 %
	105 620.00 €	- Charges de personnel	14 %
	91 150.00 €	- Autres charges gestion courante	12 %
	43 550.00 €	- Charges financières	6 %
	20 116.00 €	- Dégrèvement plafonnement TP	3 %
	5 000.00 €	- Dépenses imprévues	1 %
	43 935.00 €	- Amortissements	6 %
Recettes de fonctionnement	2009 :	Total	1 125 364 €
	Total recettes prévues : 657 855 € + excédent antérieur reporté de 467 599 €		
Dont :	1 400.00 €	Produits des services	
	350 319.00 €	Impôts et taxes	31 %
	294 506.00 €	Dotations et participations	26 %
	11 630.00 €	Subventions transférées au résultat	1 %
	467 599 €	Excédent fonctionnement 2008	42 %
Charges d'investissement	2009 :	Total	249 569 €
Total dépenses prévues : 153 130 € + 96 439 € de restes à réaliser de 2008			
Dont :	17 500.00 €	- Mobilier, matériel infor.....	7 %
	30 000.00 €	- Solde Crèche	12 %
	44 000.00 €	- Remboursement d'emprunts	18 %
	50 000.00 €	- Dépenses imprévues	20 %
	11 630.00 €	- Amortissements subventions	4 %
	96 439 €	- RAR 2008	39 %

Recettes d'investissement 2009 : Total 439 257 €

Total recettes prévues : 175 835 € + 121 000 € (RARde 2008) + 142 422 € (excédent 2008)

Dont :	131 900.00 €	- FCTVA	30 %
	43 935. 00 €	- Amortissements	10 %
	121 000. 00 €	- RAR 2008	27 %
	142 422.00 €	- Excédent 2008	33 %

Une correction doit être apportée au chapitre Impôts et Taxes en section recettes de fonctionnement : au lieu de 350 229.00 € doit être inscrit 350 319 €. Cette correction entraîne une modification du total des recettes prévues en section de fonctionnement : 657 855 € au lieu de 657 765 €.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le budget primitif 2009 du budget général de la Communauté.

6 - BUDGET PRIMITIF du Budget Ordures Ménagères 2009

M. Didier AUBRY, Vice Président chargé de l'Environnement présente aux Conseillers Communautaires le Budget Primitif qui leur a été remis :

Charges de fonctionnement 2009 : Total 1 102 104 €

Dont :	370 000. €	pour les OM : collecte et incinération	34 %
	300 000. €	pour le tri sélectif : collecte et traitement	28 %
	219 000. €	pour les déchetteries : collecte et traitement + réhabilitation des décharges	19 %
	32 500. €	pour autres charges à caractère général	3 %
	51 480. €	pour les salaires	4 %
	8 824. €	pour les dépenses imprévues	1 %
	10 300. €	pour les charges financières, charges exceptionnelles	1 %
	110 000. €	pour les amortissements	10 %

Recettes de fonctionnement 2009 : Total 1 102 104 €

Dont :	681 547. €	redevances particuliers + professionnels + communes	62 %
	100 000. €	aide Eco-emballages et revente de matériaux	9 %
	17 000. €	pour remboursement du budget général	1 %
	302 857. €	pour l'excédent antérieur	28 %
	700. €	produits cessions	

Charges d'investissement 2009 : Total 225 741 €

Dont :	108 100. €	pour achat de bacs OM, TRI et verre	48 %
	2 700. €	emprunt	1 %
	114 941. €	déficit investissement antérieur	51 %

Recettes d'investissement 2009 : Total 225 741 €

Dont :	800. €	pour FCTVA	1 %
	110 000. €	pour amortissements	49 %
	114 941. €	cpt 1068 déficit antérieur 2008	50 %

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le budget primitif 2009 du budget des Ordures Ménagères.

7- BUDGET PRIMITIF du Budget ZAE 2009

Jean Claude ZEISSER, vice-président chargé de la Commission des Finances, présente le Budget Primitif de la Zone d' Activités Economiques qui leur a été remis.

Charges de fonctionnement	2009 :	Total	1 333 568 €
Dont :	77 500. €	pour les charges à caractère général	6%
	36 360. €	pour les charges financières	3%
	766 757. €	pour opérations d'ordre entre section	57 %
	36 360. €	pour opérations d'ordre intérieur de section	3%
	416 591 €	Pour déficit antérieur	31 %
Recettes de fonctionnement	2009 :	Total	1 333 568 €
Dont :	419 091 €	Vente de Terrain	32 %
	878 117 €	Pour op ordre entre section	66 %
	36 360 €	Pour op ordre intérieur section	2 %

Par rapport aux Orientations Budgétaires, une modification est apportée au Budget Primitif, section d'investissement de la ZAE : excédant antérieur de 549 835 euros.

Charges d'investissement	2009 :	Total	1 316 593 €
Dont :	416 591 €	Remboursement Emprunt	32 %
	154 114 €	Pour op ordre : Terrains	12%
	47 518 €	Pour op ordre : Etudes et services	4 %
	608 300 €	Pour op ordre : Travaux	46 %
	33 728 €	Pour op ordre : Frais accessoires	2 %
	56 342 €	Pour op ordre : Frais financiers	46 %
Recettes d'investissement	2009 :	Total	1 316 593 €
Dont :	154 114 €	Pour op ordre : Terrains	11 %
	47 518 €	Pour op ordre : Etudes et services	4 %
	511 417 €	Pour op ordre : Travaux	40 %
	33 728 €	Pour op ordre : Frais accessoires	2%
	19 981 €	Pour op ordre : Frais financiers	1 %
	549 835 €	Excédent antérieur	42 %

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le budget primitif 2009 du budget Zone d'Activités Economiques.

8 - TARIFS 2009 de la REDEVANCE DES O.M. des habitants de la CCVSV

M. Didier AUBRY, vice-président chargé de l'environnement, explique aux Conseillers Communautaires que les tarifs de la redevance des ordures ménagères pour l'année 2009 pour les habitants de la Communauté de Communes du Val Saint Vitois seront identiques à ceux de l'année 2008 et 2007 et 2006.
Seule, Corcelles Ferrières (convention avec la Sté Nicollin) restera avec un tarif préférentiel.

Redevance Ordures Ménagères - TARIFS 2009

Communes ex SIOMCA - SIVOM - ACOTRI SAINT -VIT

Nbre de personnes	Part par habitant	Part fixe	TOTAUX
1 personne	44.00 €	51.00 €	95.00 €
2 personnes	88.00 €	51.00 €	139.00 €
3 personnes	132.00 €	51.00 €	183.00 €
4 personnes	176.00 €	51.00 €	227.00 €
5 personnes	220.00 €	51.00 €	271.00 €
6 personnes	264.00 €	51.00 €	315.00 €
7 personnes	308.00 €	51.00 €	359.00 €
8 personnes	352.00 €	51.00 €	403.00 €

Résidence secondaire =
1 habitant + part fixe = 44 + 51 = **95. €**

Caravane ou mobil-home = R.S. / 2 = 95 / 2 = **47.50 €**

Par semestre

Nbre de personnes	Part par habitant	Part fixe	TOTAUX
1 personne	22.00 €	25.50 €	47.50 €
2 personnes	44.00 €	25.50 €	69.50 €
3 personnes	66.00 €	25.50 €	91.50 €
4 personnes	88.00 €	25.50 €	113.50 €
5 personnes	110.00 €	25.50 €	135.50 €
6 personnes	132.00 €	25.50 €	157.50 €
7 personnes	154.00 €	25.50 €	179.50 €
8 personnes	176.00 €	25.50 €	201.50 €

Résidence secondaire =
1 habitant + part fixe = 22 + 25.50 = **47.50 €**

Caravane ou mobil-home = R.S. / 2 = 47.50 / 2 = **23.75 €**

Commune de CORCELLES FERRIERES

Nbre de personnes	Part par habitant	Part fixe	TOTAUX
1 personne	27.40 €	51.00 €	78.40 €
2 personnes	54.80 €	51.00 €	105.80 €
3 personnes	82.20 €	51.00 €	133.20 €
4 personnes	109.60 €	51.00 €	160.60 €
5 personnes	137.00 €	51.00 €	188.00 €
6 personnes	164.40 €	51.00 €	215.40 €
7 personnes	191.80 €	51.00 €	242.80 €
8 personnes	219.20 €	51.00 €	270.20 €

Résidence secondaire = 1 habitant + part fixe
= 27.40 + 51 = **78.40 €**

Caravane - mobil-home = R.S. / 2 = 78.40 / 2 = **39.20 €**

Par semestre

Nbre de personnes	Part par habitant	Part fixe	TOTAUX
1 personne	13.70 €	25.50 €	39.20 €
2 personnes	27.40 €	25.50 €	52.90 €
3 personnes	41.10 €	25.50 €	66.60 €
4 personnes	54.80 €	25.50 €	80.30 €
5 personnes	68.50 €	25.50 €	94.00 €
6 personnes	82.20 €	25.50 €	107.70 €
7 personnes	95.90 €	25.50 €	121.40 €
8 personnes	109.60 €	25.50 €	135.10 €

Résidence secondaire = 1 habitant + part fixe
= 13.70 + 25.50 = **39.20 €**

Caravane - mobil-home = R.S. / 2 = 39.20 / 2 = **19.60 €**

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve les tarifs 2009 de la redevance des Ordures Ménagères pour les habitants de la CCVSV.

**9 - TARIFS 2009 de la REDEVANCE DES O.M.
pour les commerçants, entreprises, professions libérales et autres activités**

M. Didier AUBRY, vice-président chargé de l'environnement, présente aux Conseillers Communautaires les tarifs de la redevance des ordures ménagères pour l'année 2009 pour les commerçants, les entreprises, les professions libérales et autres activités.

BACS ORDURES MENAGERES		BACS TRI SELECTIF	
Capacité	tarifs 2009	Capacité	Tarifs 2009
140 l	117.60 €	140 l	42.00 €
180 l	151.20 €	180 l	54.00 €
240 l	201.60 €	240 l	72.00 €
340 l	285.60 €	340 l	102.00 €
500 l	420.00 €	500 l	150.00 €
770 l	646.80 €	770 l	231.00 €
Prix au litre installé	0.84 €		0.30 €

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve les tarifs de la redevance des ordures ménagères pour l'année 2009 pour les commerçants, les entreprises, les professions libérales et autres activités.

10 –TARIFS 2009 de la REDEVANCE DES O.M. pour les communes

M. Didier AUBRY, vice-président chargé de l'environnement, explique aux Conseillers Communautaires que la Commission de l'environnement a décidé de continuer de faire participer les communes à la redevance des ordures ménagères.

Cela concerne le coût lié à l'utilisation des déchetteries par la commune ainsi que le coût lié aux divers déchets produits par les écoles, les mairies, les salles communales et les manifestations diverses.

La tarification reste inchangée pour 2009 : 3.00 € par habitant sur la base du dernier recensement de la population municipale.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve les tarifs 2009 de la redevance des OM pour les communes.

11-Validation du plan de communication 2009 – TRI Sélectif

M. Didier AUBRY, vice-président chargé de l'environnement, explique aux conseillers communautaires que notre communauté de communes doit délibérer sur le programme de communication 2009 lié au TRI SELECTIF afin que ce programme de communication puisse bénéficier du soutien d' Eco Emballage correspondant à un montant de 29 800. €

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le plan de communication 2009 relatif au tri sélectif, correspondant à un montant de 29 800 euros.

12-Transfert de compétence « Création et Gestion de Zone de Développement Eolien »

M. Didier Aubry, Vice-Président en charge de l'Environnement explique que suite aux différentes rencontres entre les élus de la CCVSV et des sociétés de développement éolien, notamment lors de la réunion du Bureau du 5 mars 2009, Vu la loi de programme du 13 Juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique et introduisant les zones de développement de l'éolien afin d'assurer une croissance équilibrée de cette source d'énergie renouvelable, Vu la circulaire du 19 juin 2006 du Ministère de l'écologie et du développement durable et du Ministère délégué à l'Industrie,

Il est proposé au conseil communautaire, dans un souci de favoriser la démarche intercommunale dans les propositions de Zones de Développement Eolien, d'ajouter aux statuts, au titre des Compétences librement consenties un alinéa « création et gestion de Zone de Développement Eolien (ZDE) ».

Les Zones de Développement Eolien sont arrêtées par le préfet de département sur proposition des communes ou des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre ; le préfet préconise néanmoins, dans un souci de développement cohérent du territoire, que ces projets soient portés par des communautés de communes ; sous réserve de l'accord des communes figurant dans le périmètre.

La compétence spécifique "création et gestion de ZDE" ne peut être rattachée à aucune des compétences que les EPCI exercent de droit au lieu et place des communes.

Elle ne peut pas être transférée de droit à un EPCI à fiscalité propre. Elle doit donc faire l'objet d'un transfert des communes vers l'EPCI à fiscalité propre suivant les règles de droit commun prévues par l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le conseil communautaire, par 34 voix pour, par 3 voix contre et par 1 abstention, approuve le transfert de la compétence « création et gestion de ZDE » donnant lieu à la nouvelle rédaction des statuts comme ci-après et charge le Président d'inviter les communes membres à délibérer sur cette modification en vertu de l'article L 5211-17 du CGCT qui indique que les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision du conseil municipal sera réputée favorable.

La validation du transfert de cette compétence sera réalisée dans les conditions de majorité qualifiée requise lors de la création de l'EPCI*(Article L5211-5 CGCT).

**** Majorité Qualifiée : 2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale.***

Dans l'une ou l'autre hypothèse, cette majorité doit comprendre les conseils municipaux des communes membres dont la population est supérieure au ¼ de la population totale.

Nouvelle rédaction des statuts :

2) Compétences librement consenties :

- ▶ aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ▶ gestion du bâtiment de la perception de Saint-Vit
- ▶ création et gestion de Zone de Développement Eolien

M. Didier AUBRY explique la pré étude réalisée et présentée par la Société Opale au cours de la réunion du Bureau.

Ce point donne lieu à un débat quant à la décision de choisir une société de développement éolien par le biais d'un appel d'offre fermé ainsi quant à la proposition du Bureau de retenir la Société Opale.

Par ailleurs, l'hypothèse de faire appel à un bureau d'étude indépendant est soulevée.

Ce point n'étant pas à l'ordre du jour, les élus seront appelés à se prononcer sur la proposition du Bureau lors du prochain conseil communautaire.

<p>13-Réalisation et Financement des travaux de réhabilitations des locaux Sis 1 rue des Bosquets à Saint-Vit</p> <p>En vue du déménagement du siège de la CCVSV</p>
--

M ; Didier AUBRY explique que pour des raisons pratiques, il est devenu nécessaire de délocaliser le siège de la CCVSV.

Les locaux sont étroits et l'accueil du public y est difficile.

Les locaux de l'ancienne gendarmerie situés 1 rue des Bosquets à Saint-Vit étant libres, la commune de Saint-Vit qui en est propriétaire, propose la location à la CCVSV.

Des travaux de réhabilitation sont nécessaires afin d'accueillir les bureaux de la CCVSV.

La maîtrise d'ouvrage reviendra à la CCVSV ; elle sera responsable des travaux, en définira le programme et en assurera le suivi et le financement.

Le Président explique que lors du Conseil Communautaire du 25 février 2009, il a été décidé de reporter ce point. Deux propositions sont aujourd'hui envisagées :

Première proposition :

La CCVSV ne sollicite pas de subvention de la part du Conseil Général. Dans ce cas, les coûts des travaux estimés à environs 37 000 euros seront supportés par la CCVSV.

En contrepartie de quoi, la Commune de Saint-Vit s'engagera à laisser à titre gratuit ou moyennant une modique somme les locaux à la CCVSV durant le nombre de mois lui permettant de recouvrir la somme engagée.

Une convention sera établie entre la CCVSV et la Commune de Saint-Vit afin d'autoriser la CCVSV à assurer la maîtrise d'ouvrage, à effectuer, financer et superviser les travaux qui seront précisément détaillés en amont, à fixer le tarif des loyers.

Seconde proposition :

La CCVSV sollicite une subvention de la part du Conseil Général au titre de « l'équipement des communes et du développement local » et plus précisément dans le cadre du volet « construction publique, mairies et siège d'EPCI ». Une convention sera établie entre la CCVSV et la Commune de Saint-Vit afin d'autoriser la CCVSV à assurer la maîtrise d'ouvrage, à effectuer, financer et superviser les travaux qui seront précisément détaillés en amont, à fixer le prix des loyers. La Commune de Saint-Vit s'engagera à laisser à titre gratuit ou moyennant une modique somme les locaux à la CCVSV durant le nombre de mois lui permettant de recouvrir la somme engagée après déduction du montant de la subvention.

Etant donné le règlement du Conseil Général qui indique que les subventions sont octroyées par tranche de 6 ans, la CCVSV s'engagera à occuper les locaux pendant au moins 6 années, la Commune de Saint-Vit s'engagera à laisser la CCVSV occuper les locaux pendant au moins la même durée de temps.

le Conseil Communautaire est appelé à donner son accord pour l'une de ces deux propositions :

Dans le cas de la Première proposition, le Conseil autorise :

La réalisation et le financement des travaux de réhabilitation dans les locaux, situés 1 rue des Bosquets à Saint-Vit, pour un montant d'environ 37 000 €.

Autorise le Président à signer la convention à venir avec la Commune de Saint-Vit.

Dans le cas de la Seconde proposition, le Conseil autorise :

-La réalisation et le financement des travaux de réhabilitation dans les locaux, situés 1 rue des Bosquets à Saint-Vit, pour un montant total de 37 000 euros dont un montant subventionnable d'environ 34 000 € (montant des travaux éligibles à l'octroi d'une subvention).

-Le Président à signer la convention à venir avec la Commune de Saint-Vit.

-Accepter le plan de financement suivant concernant le montant des travaux éligibles à l'octroi d'une subvention :

Fonds libres : 24 222 €

Subventions du Conseil général : 9 778 €

autoriser le président à solliciter l'aide financière du Conseil Général.

demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.

s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Ce point donne lieu à un débat ; les élus souhaitent avoir connaissance du prix du loyer qui sera fixé par la commune de Saint-Vit.

Ce tarif n'est pas arrêté définitivement dans la mesure où le conseil municipal ne s'est pas encore prononcé sur ce point.

La question de délocaliser le siège de la CCVSV vers une autre commune que Saint-Vit est posée.

Les élus demandent à ce que la délibération soit reportée au prochain conseil communautaire.

-INFORMATION « L'Île aux Pandas »

M. André FERRER, Vice-Président en charge du cadre de vie, présente un bilan des inscriptions à « L'Île aux Pandas » du 15 décembre 2008 au mois de mars 2009.

A l'ouverture mi-décembre les Bambous (halte garderie) ont accueillis 83 enfants, les Oursons (crèche) 12 : beaucoup de familles ont souhaité inscrire leur enfant à partir du 1er janvier 09.

Première partie 2009

Les Oursons, (La crèche) ont accueilli pour le mois de janvier 25 enfants, 25 enfants également sur le mois de mars.

Ces deux premiers mois ont fait, pour beaucoup de familles, office de « testes ». (Accueil de l'enfant pour quelques jours dans la semaine par exemple).

A partir des mois de mars, avril et mai, les petits oursons devraient être plus nombreux : nouveaux arrivants nés en début d'année 09 ou fin 08, le temps d'accueil de certains sera augmenté du fait d'une période d'adaptation réussie, d'un passage d'un temps de travail partiel à un temps complet pour les parents. 32 enfants seront accueillis en mars, 33 en avril, 38 en mai.

Les Bambous (halte garderie) ont accueilli 101 enfants en janvier et 112 en février. Les enfants déjà bénéficiaires des Pandas se sont vite acclimatés à la nouvelle structure.

Les petits nouveaux n'ont pas eu de mal à s'approprier les lieux.

De l'avis des parents, des enfants et du personnel, la structure est agréable à vivre.

Le Trotti bus a enregistré un début d'année plus difficile que l'an dernier en raison de nombreuses entrées à l'école maternelle et des maladies hivernales.

Janvier 09 : 35 enfants contre 47 en janvier 08,

Février 09 : 38 enfants contre 43 en février 08.

Cependant, les chiffres devraient augmenter à partir de mars.

Il est important de noter également que certains parents habitués au Trotti Bus ont, par curiosité, inscrits leurs enfants à l'Île aux Pandas.

Il est à noter que la période mars, avril, mai est la période la plus représentative de l'année : en générale les tendances enregistrées à ces moments se ressentent tout au long de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.